

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17/02/2022

Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)

DE NOUVELLES FORMATIONS HERBEA POUR EN BÉNÉFICIER



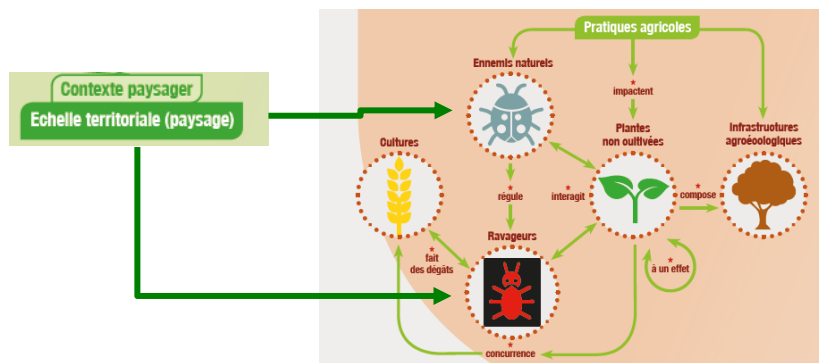
L'outil Herbea <https://www.herbea.org/> recense les connaissances scientifiques et agronomiques sur la lutte biologique par conservation et gestion des habitats. Cet outil a été retenu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour servir de base à des formations dispensées dans le cadre du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), afin de mettre en œuvre des actions concourant à la réduction de l'utilisation de ces produits.

Les premières formations à destination des agriculteurs·trices seront dispensées les 11 avril à Toulouse et 14 avril à Lyon. Plus de renseignements et inscription par email : contact@herbea.org.

[Téléchargez le programme](#)

Herbea – l'outil d'aide à la décision pour limiter les produits phytosanitaires

Créée en 2016, Herbea <https://www.herbea.org/> est une plateforme internet libre de droits, qui recense les différentes manières de lutter contre les ravageurs de cultures, en offrant le gîte et le couvert aux auxiliaires associés. Ce site compile les données issues des dernières recherches et est actualisé régulièrement grâce à la contribution de ses utilisateurs. Son objectif est de permettre au plus grand nombre de s'approprier les solutions fondées sur la nature qui ont fait leurs preuves, pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.



Concrètement, cet outil interactif développé par Solagro, propose aux agriculteurs·trices d’analyser, selon leur zone géographique et leur type de culture (ou de rotation), le réseau d’interactions entre ravageurs, ennemis naturels et plantes hôtes.

Pour le blé tendre d’hiver par exemple, dans la zone atlantique, les coccinelles à 7 points, qui font partie de l’ordre des coléoptères ont leur rôle à jouer ! En effet, l’un des principaux ravageurs du blé tendre d’hiver est le puceron d’automne. Comment limiter sa présence sur la parcelle sans le recours aux insecticides ? Le site Herbea fait apparaître 3 ennemis naturels pour ce ravageur, dont la coccinelle à 7 points et une dizaine de plantes hôtes pour favoriser la présence de ces auxiliaires. Ces interactions sont importantes à identifier. Pour aller plus loin, chaque espèce et plante est accompagnée par une fiche technique détaillée.

Culture choisie	Ravageurs sélectionnés	Ennemis naturels à favoriser	Plantes à favoriser	Infrastructures agroécologiques à privilégier
Blé tendre d'hiver <i>Triticum aestivum</i>	Puceron d'automne <i>Rhopalosiphum padi</i>	Coccinelle à 7 points <i>Coccinella septempunctata</i>	Féverole plante hôte <i>Vicia faba</i>	Patch
	Puceron des épis de céréales <i>Stobion avenae</i>	Parasitoïde de puceron <i>Aphidius colemani</i>	Ammi élevé <i>Ammi majus</i>	Jachère fleurie
	Zabre des céréales <i>Zabrus tenebrioides</i>	Syrphe ceinture <i>Epiplatys balticus</i>	Charme commun <i>Carpinus betulus</i>	Prairie fleurie
		Mouche tachinaire parasitoïde <i>Zaira cinerea</i>	Lierre <i>Hedera helix</i>	Bande fleurie adjacente à une parcelle cultivée
		Parasitoïde de puceron <i>Aphelinus semiflavus</i>	Coquelicot <i>Papaver rhoeas</i>	
		Parasitoïde de puceron <i>Aphidius urticae</i>	Bleuet <i>Centaurea cyanus</i>	
			Ortie dioïque <i>Urtica dioica</i>	
			Cerfeuil <i>Anthriscus cerefolium</i>	

Les informations sont hiérarchisées en fonction de leur efficacité avérée, culture par culture et alimentées par des exemples de pratiques d’agriculteurs·trices. À partir de plus de 500 références techniques et scientifiques, ce site permet de fournir des conseils ciblés. À chaque culture, ses bioagresseurs et son ensemble de solutions pour les gérer. Le site Herbea sert d’outil d’aide à la décision dans le cadre de formations sur la lutte intégrée par conservation des habitats. Il s’intègre à ce titre dans le dispositif des certificats d’économie des produits phytopharmaceutiques (CEPP).

La lutte biologique par conservation en grandes cultures, en arboriculture et en viticulture

Les modifications consistent à mettre en œuvre une combinaison de pratiques et de stratégies de lutte contre le ou les ravageurs présents. Elles peuvent reposer sur différents mécanismes, notamment grâce à la diversification végétale :

- en bordure de parcelle, qui va servir de refuge et ressources nutritives aux auxiliaires du culture (prédateurs tels que les carabes (coléoptère) et parasitoïdes contribuant à la régulation naturelle des populations de pucerons),
- intra-parcellaire (cultures associées, plantes de services, mélanges variétaux...), qui peut avoir un effet de dilution de la ressource pour le ravageur perturbant sa reconnaissance, et donc la réalisation de son cycle (temporel et/ou spatial) ; mais encore un effet de répulsion. Elle va contribuer aussi à attirer les auxiliaires jusqu'à l'intérieur des parcelles, et à stimuler leur activité de régulation.

D'autres pratiques recommandées peuvent aussi consister à limiter la pression initiale des ravageurs (prophylaxie), ou à désynchroniser les cycles ravageurs/cultures en décalant les dates de semis par exemple pour ainsi éviter la présence du ravageur lors des périodes de sensibilité de la culture etc.

Les traitements insecticides appliqués sur la rotation sont les principaux visés et de nombreuses références scientifiques montrent une diminution de leur utilisation après la mise en place de combinaisons de pratiques issues de la lutte intégrée et plus spécifiquement de la lutte biologique par conservation.

En cas de réaménagement nécessaire du parcellaire (création de bandes enherbées/fleuries, plantation de haies, découpage de parcelles, ...), une réduction d'impact sera significative au maximum un an après aménagement (pour la création de couverts enherbés/fleuris) pour une durée totale d'au moins 5 ans. Pour les couverts arborés, au moins 3 années d'implantation seront nécessaires pour avoir un impact positif significatif.

Une formation adaptée pour des solutions sur mesure

Les formations Herbea, dans le cadre du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), permettent de promouvoir auprès des obligé-es et des agriculteurs-trices, la mise en place d'actions standardisées reconnues pour les économies de produits phytopharmaceutiques qu'elles peuvent générer.



L'objectif de ces formations est de co-construire, avec les agriculteurs-trices, des solutions adaptées à leur exploitation et ainsi permettre de limiter l'utilisation de pesticides. Elles visent à coordonner la mise en place et le suivi de la stratégie de lutte biologique par conservation, gestion et développement des habitats sur un territoire pour différents systèmes de production à partir de supports variés :

- kit représentant les rotations, les cycles biologiques et stades-clés et les leviers à mobiliser
- l'outil en ligne
- la cartographie du parcellaire de l'exploitation et du territoire concerné

Ces formations ont été aujourd'hui proposées à des GIEE et/ou des coopératives qui proposent de les déployer auprès d'agriculteurs-trices confronté-es à l'interdiction de nombreux produits phytosanitaires, ou a minima à la réduction de leur utilisation de 50% d'ici à 2025, pour sortir de l'impasse dans laquelle ils et elles se trouvent pour lutter contre certains ravageurs.

Pour en savoir plus

Solagro – Association au service des transitions énergétique, agroécologique et alimentaire : www.solagro.org

HERBEA – Régulation biologique dans les exploitations agricoles : www.herbea.org

Fiche CEPP :

https://www.herbea.org/fr/downloads/10763/20211220_Arrete-actions-standardisees-CEPP_90.pdf

Programme, tarifs et bulletin d'inscription aux formations HERBEA :

https://www.herbea.org/fr/downloads/10973/Programme-Bulletin-inscription_Formation-CEPP-Herbea_VF.pdf

Contact presse

Aurélie Delage – Responsable communication Solagro

Mail - aurelie.delage@solagro.asso.fr

Tél – 06 47 67 12 49